

Commune de Saint Denis sur Coise (Loire)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mars 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise, régulièrement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René CROZIER, Maire.

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Quorum : 8

Présents : René CROZIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Philippe JACOUD, Nicole CHIRAT, Yves GREGOIRE, Bruno MAILLARD, Annick PONCET, Bernard PONCET, Isabelle FONT, David GARIN, Thierry JUBAN, Marie-Gabrielle LAGARDETTE, Adeline GRANJON, Sophie OGIER.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance désigné (e) : Isabelle FONT

D/2026-05-1

Objet : Désignation d'un correspondant défense

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;
- Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;
- Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

M. le Maire explique aux élus qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un correspondant défense.

Il rappelle les missions du correspondant défense et indique que les fonctions sont exercées pour la durée du mandat municipal :

- Informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- Contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- Participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- Relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne David GARIN, conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

René CROZIER



Le secrétaire de séance

Publié le :

26 Mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260521-D2026-05-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026